



# Ville de Billy-Montigny

**Extrait du registre aux arrêtés de Maire  
Arrêté n° 25-281  
ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

**Le Maire de Billy Montigny, Bruno TRONI,**

**Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,**

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,**

**Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,**

**Vu la délibération n° 23-15 du 22 Mars 2023 relative à la détermination des ratios avancement de grade,**

**Vu l'arrêté n° 23-67 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023,**

**Vu l'avis favorable du Comité Social Technique en date du 24 septembre 2025,**

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :**

**Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DHAINAUT Ludivine	Adjoint technique	01/01/2026
REGINA Nicolas	Adjoint technique	04/09/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	1	2

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

**ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Bruay-La-Buissière qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.**

**ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**

